

EVALUATION PERSONNALISEE POUR LE STATUT DE QUASI-RESIDENT / TAXATION ORDINAIRE ULTERIEURE (TOU)

Vous trouverez, ci-après, huit check-lists qui vous permettront de rassembler tous les documents nécessaires pour évaluer votre situation fiscale. Veuillez noter que le résultat de notre analyse sera relatif aux documents fournis le jour de l'évaluation.

Pour le jour du rendez-vous, merci de bien vouloir classer les documents dans l'ordre d'apparition de la check-list correspondant à votre situation personnelle.

IMPORTANT !!!

LA SEULE ET UNIQUE CONDITION QUI VOUS PERMET D'OBTENIR LE STATUT DE QUASI-RESIDENT / TAXATION ORDINAIRE ULTERIEURE (TOU)
EST D'AVOIR AU MOINS 90% DE REVENUS IMPOSABLES EN SUISSE SUR L'ANNEE FISCALE

Un tableau Excel est disponible sur le site internet de l'Etat de Genève afin que vous puissiez déterminer votre éligibilité :

<http://www.ge.ch/>

SERVICES ET TARIFS

Evaluation personnalisée dans nos bureaux

1. Vous prenez rendez-vous (maximum 30 min.) par appel téléphonique ou sur le lien reçu par email
2. Vous venez avec tous vos documents dans l'ordre de la check-list
Les horaires s'étendent de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
3. Nous vous remettons notre rapport d'analyse avec le résultat

Honoraires à payer sur place le jour du rendez-vous

Célibataire

CHF 80.-



+ CHF 20.-
par bien immobilier

Marié(e)

CHF 100.-



+ CHF 20.-
par bien immobilier

- CHF 70.- FORFAITAIRES SI VOUS N'ETES PAS ELIGIBLE

Cyber évaluation personnalisée (après validation d'un fiscaliste)

1. Vous nous faites parvenir vos documents en un seul fichier PDF dans l'ordre de la check-list.
2. A la réception du paiement des honoraires, nous vous envoyons par email le résultat sous 5 jours ouvrables et vous proposons un entretien téléphonique avec un fiscaliste, si besoin.

Honoraires à régler par virement bancaire **avant** la communication du résultat

Célibataire

CHF 100.-



+ CHF 20.-
par bien immobilier

Marié(e)

CHF 120.-



+ CHF 20.-
par bien immobilier

- CHF 70.- FORFAITAIRES SI VOUS N'ETES PAS ELIGIBLE

N.B. Les paiements au comptant bénéficient d'une remise de CHF 10.- sur la somme totale

**tous nos prix sont affichés en hors taxes*



Route des Jeunes 49, 1227 Carouge (GE)



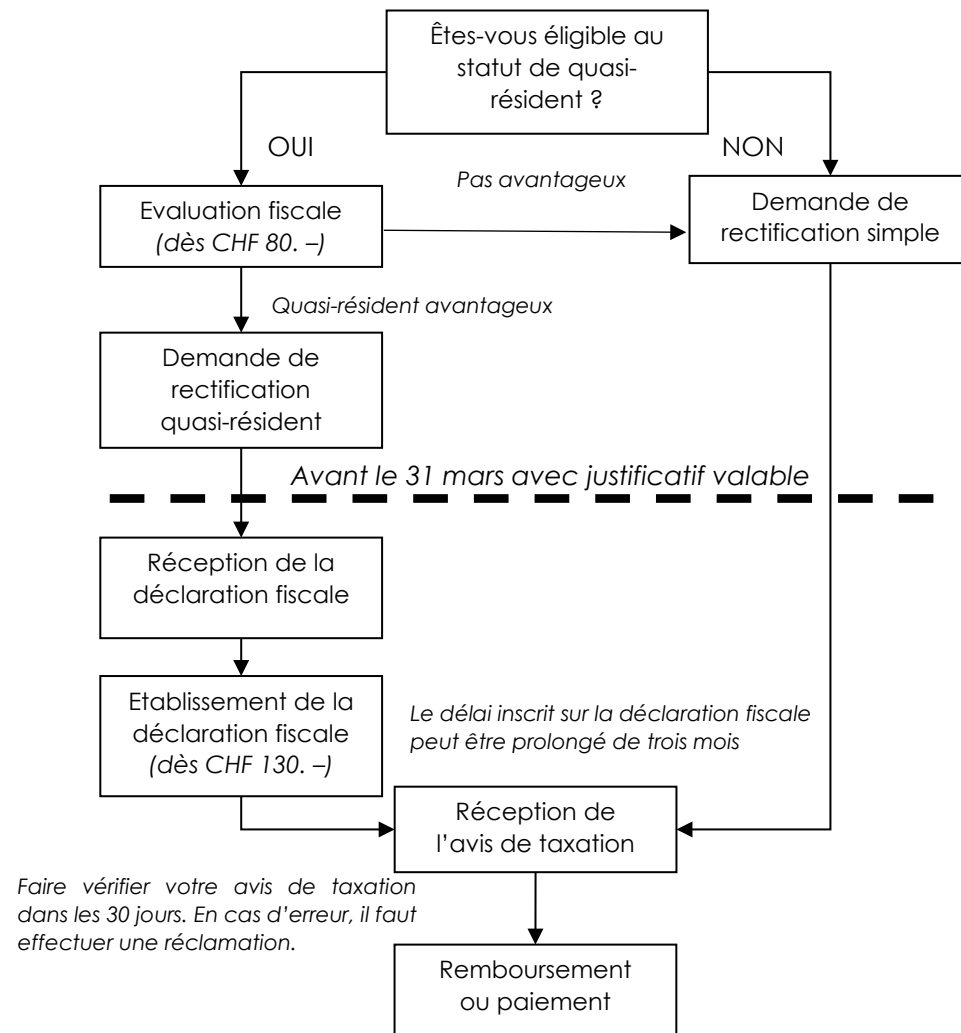
+41 22 508 74 00



info@gva-conseils.ch
www.gva-conseils.ch

REFERENCES CHECK-LIST

1. Célibataire – sans bien immobilier – sans enfant(s)
2. Célibataire – sans bien immobilier – avec enfant(s)
3. Célibataire – avec bien immobilier – sans enfant(s)
4. Célibataire – avec bien immobilier – avec enfant(s)
5. Marié – sans bien immobilier – sans enfant(s)
6. Marié – sans bien immobilier – avec enfant(s)
7. Marié – avec bien immobilier – sans enfant(s)
8. Marié – avec bien immobilier – avec enfant(s)



DOCUMENTS

Merci de respecter cet ordre

1. **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - ou demande de rectification originale (DRIS/TOU) (document important à ne pas oublier !)
2. Certificat de salaire et attestation quittance du contribuable
3. Attestation 3^{ème} pilier A du contribuable et/ou rachat de 2^{ème} pilier
4. Cotisations syndicales
5. Frais de tenue de comptes bancaires (suisses et/ou étrangers)
6. Intérêts chirographaires
7. Autres revenus (p. ex. : chômage, rentes, etc.)
8. Cotisation assurance vie et 3^{ème} pilier B (primes versées - France - Suisse)
9. Assurance maladie (primes CMU/Lamal/complémentaire(s))
10. Frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie
11. Frais de formation, perfectionnement, reconversion ou de réinsertion
12. Dons (organismes avec siège en Suisse uniquement)

Pour les frais bancaires et les frais médicaux à votre charge, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un calcul total des montants à l'aide du tableau en annexe.

RENSEIGNEMENTS & JUSTIFICATIFS

- Si vous êtes divorcé(e), percevez-vous ou versez-vous des pensions ?
 - Si oui, quel montant ? (Jugement de divorce)

DOCUMENTS INUTILES (A NE PAS NOUS TRANSMETTRE)

Fiches de paie mensuelles, tickets de transports publics, tickets de péages, relevé bancaire de toute l'année, copie du permis de travail ou passeport, facture d'une place de parking, impression internet de votre itinéraire, certificat du 2^{ème} pilier.

DOCUMENTS

Merci de respecter cet ordre

1. **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - ou demande de rectification originale (DRIS/TOU) (document important à ne pas oublier !)
2. Certificat de salaire et attestation quittance du contribuable
3. Attestation 3^{ème} pilier A du contribuable et/ou rachat de 2^{ème} pilier
4. Cotisations syndicales
5. Frais de tenue de comptes bancaires (suisse et/ou étrangers)
6. Intérêts chirographaires
7. Autres revenus (p. ex. : chômage, allocations familiales, rentes, etc.)
8. Cotisation assurance vie et 3^{ème} pilier B (primes versées - France - Suisse)
9. Assurance maladie (primes CMU/Lamal/complémentaire(s), enfants y.c.)
10. Frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie
11. Frais de garde (factures ou justificatifs)
12. Frais de formation, perfectionnement, reconversion ou de réinsertion
13. Dons (organismes avec siège en Suisse uniquement)

Pour les frais bancaires, les frais médicaux à votre charge et les frais de garde, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un calcul total des montants à l'aide du tableau en annexe.

RENSEIGNEMENTS & JUSTIFICATIFS

- Si vous êtes divorcé(e), percevez-vous ou versez-vous des pensions ?
 - Si oui, quel montant ? (Jugement de divorce)
 - Sinon, avez-vous une garde alternée ou êtes-vous une famille monoparentale ?
- Si vous êtes en concubinage, votre revenu est-il supérieur à celui de votre concubin ?
 - Si oui, il faut nous transmettre le document qui mentionne son salaire brut annuel
- Enfant(s) majeur(s) sont-ils en étude au 31 décembre ?
 - Si oui, joindre le justificatif.

DOCUMENTS INUTILES (A NE PAS NOUS TRANSMETTRE)

Fiches de paie mensuelles, tickets de transports publics, tickets de péages, relevé bancaire de toute l'année, copie du permis de travail ou passeport, facture d'une place de parking, impression internet de votre itinéraire, certificat du 2^{ème} pilier.

DOCUMENTS

Merci de respecter cet ordre

1. **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - ou demande de rectification originale (DRIS/TOU) (document important à ne pas oublier !)
2. Certificat de salaire et attestation quittance du contribuable
3. Attestation 3^{ème} pilier A du contribuable et/ou rachat de 2^{ème} pilier
4. Cotisations syndicales
5. Frais de tenue de comptes bancaires (suisses et/ou étrangers) et Intérêts chirographaires
6. Taxe d'habitation recto-verso (valeur locative brute)
7. Taxes foncières, charges de copropriété, assurance multirisque habitation
8. Frais d'entretien de votre bien immobilier (cf. notice N° 1/2022)
 - Factures d'entretien ou d'économie d'énergie
9. Intérêts chirographaires et/ou hypothécaires (Attestation récapitulative pour l'année concernée, tableau d'amortissement non admis.)
10. Primes d'assurance sur l'emprunt (récapitulatif/attestation annuelle)
11. Autres revenus (p. ex. : chômage, loyers locatifs, rentes, etc.)
12. Cotisation assurance vie et 3^{ème} pilier B (primes versées - France - Suisse)
13. Assurance maladie (primes CMU/Lamal/complémentaire(s))
14. Frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie
15. Frais de formation, perfectionnement, reconversion ou de réinsertion
16. Dons (organismes avec siège en Suisse uniquement)

Pour les frais bancaires, les frais médicaux à votre charge et les frais d'entretien, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un calcul total des montants à l'aide du tableau en annexe.

RENSEIGNEMENTS & JUSTIFICATIFS

- Année de construction et date d'occupation de votre bien immobilier ?
- Si vous êtes divorcé(e), percevez-vous ou versez-vous une pension ?
 - Si oui, quel montant ? (Jugement de divorce)
 - Si non, avez-vous une garde alternée ou êtes-vous une famille monoparentale ?

DOCUMENTS INUTILES (A NE PAS NOUS TRANSMETTRE)

Fiches de paie mensuelles, tickets de transports publics, tickets de péages, relevé bancaire de toute l'année, copie du permis de travail ou passeport, facture d'une place de parking, impression internet de votre itinéraire, certificat du 2^{ème} pilier.

DOCUMENTS

Merci de respecter cet ordre

1. **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - ou demande de rectification originale (DRIS/TOU) (document important à ne pas oublier !)
2. Certificat de salaire et attestation quittance du contribuable
3. Attestation 3^{ème} pilier A du contribuable et/ou rachat de 2^{ème} pilier
4. Cotisations syndicales
5. Frais de tenue de comptes bancaires (suisses et/ou étrangers) et Intérêts chirographaires
6. Taxe d'habitation recto-verso (valeur locative brute)
7. Taxes foncières, charges de copropriété, assurance multirisque habitation
8. Frais d'entretien de votre bien immobilier (cf. notice N° 1/2022)
 - Factures d'entretien ou d'économie d'énergie
9. Intérêts chirographaires et/ou hypothécaires (Attestation récapitulative pour l'année concernée, tableau d'amortissement non admis.)
10. Primes d'assurance sur l'emprunt (récapitulatif/attestation annuelle)
11. Autres revenus (p. ex. : chômage, allocations familiales, loyers locatifs, rentes, etc.)
12. Cotisation assurance vie et 3^{ème} pilier B (primes versées - France - Suisse)
13. Assurance maladie (primes CMU/Lamal/complémentaire, enfants y.c.)
14. Frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie
15. Frais de garde (factures ou justificatifs)
16. Frais de formation, perfectionnement, reconversion ou de réinsertion
17. Dons (organismes avec siège en Suisse uniquement)

Pour les frais bancaires, les frais médicaux à votre charge, les frais d'entretien et les frais de garde, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un calcul total des montants à l'aide du tableau en annexe.

RENSEIGNEMENTS & JUSTIFICATIFS

- Si vous êtes divorcé(e), percevez-vous ou versez-vous des pensions ?
 - Si oui, quel montant ? (Jugement de divorce)
 - Si non, avez-vous une garde alternée ou êtes-vous une famille monoparentale ?
- Si vous êtes en concubinage, votre revenu est-il supérieur à celui de votre concubin ?
 - Si oui, il faut nous transmettre le document qui mentionne son salaire brut annuel
- Enfant(s) majeur(s) sont-ils en étude au 31 décembre ?
 - Si oui, joindre le justificatif

DOCUMENTS INUTILES (A NE PAS NOUS TRANSMETTRE)

Fiches de paie mensuelles, tickets de transports publics, tickets de péages, relevé bancaire de toute l'année, copie du permis de travail ou passeport, facture d'une place de parking, impression internet de votre itinéraire, certificat du 2^{ème} pilier.

DOCUMENTS

Merci de respecter cet ordre

1. **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - ou demande de rectification originale (DRIS/TOU) (document important à ne pas oublier !)
2. Certificat de salaire et attestation quittance du contribuable et du conjoint*
3. Attestation 3^{ème} pilier A et/ou rachat de 2^{ème} pilier du contribuable et du conjoint
4. Cotisations syndicales
5. Frais de tenue de comptes bancaires (suisses et/ou étrangers)
6. Intérêts chirographaires
7. Autres revenus (p. ex. : chômage, rentes, etc.)
8. Cotisation assurance vie et 3^{ème} pilier B (primes versées - France - Suisse)
9. Assurance maladie (primes CMU/Lamal/complémentaire(s))
10. Frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie
11. Frais de formation, perfectionnement, reconversion ou de réinsertion
12. Dons (organismes avec siège en Suisse uniquement)

Pour les frais bancaires et les frais médicaux à votre charge, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un calcul total des montants à l'aide du tableau en annexe.

RENSEIGNEMENTS & JUSTIFICATIFS

- Est-ce que l'un des deux époux travaille en France ?
 - Si oui, il faut nous transmettre le document qui mentionne son salaire brut annuel
- Si vous êtes divorcé(e) et remarié(e), percevez-vous ou versez-vous des pensions ?
 - Si oui, quel montant ? (Jugement de divorce)

DOCUMENTS INUTILES (A NE PAS NOUS TRANSMETTRE)

Fiches de paie mensuelles, tickets de transports publics, tickets de péages, relevé bancaire de toute l'année, copie du permis de travail ou passeport, facture d'une place de parking, impression internet de votre itinéraire, certificat du 2^{ème} pilier.

DOCUMENTS

Merci de respecter cet ordre

1. **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - ou demande de rectification originale (DRIS/TOU) (document important à ne pas oublier !)
2. Certificat de salaire et attestation quittance du contribuable et du conjoint*
3. Attestation 3^{ème} pilier A et/ou rachat de 2^{ème} pilier du contribuable et du conjoint
4. Cotisations syndicales
5. Frais de tenue de comptes bancaires (comptes bancaires suisses et/ou étrangers)
6. Intérêts chirographaires
7. Autres revenus (p. ex. : chômage, allocations familiales, rentes, etc.)
8. Cotisation assurance vie et 3^{ème} pilier B (primes versées - France - Suisse)
9. Assurance maladie (primes CMU/Lamal/complémentaire, enfants y.c.)
10. Frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie
11. Frais de garde (factures ou justificatifs)
12. Frais de formation, perfectionnement, reconversion ou de réinsertion
13. Dons (organismes avec siège en Suisse uniquement)

Pour les frais bancaires, les frais médicaux à votre charge et les frais de garde, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un calcul total des montants à l'aide du tableau en annexe.

RENSEIGNEMENTS & JUSTIFICATIFS

- Est-ce que l'un des deux époux travaille en France ?
 - Si oui, il faut nous transmettre le document qui mentionne son salaire brut annuel
- Si vous êtes divorcé(e) et remarié(e), percevez-vous ou versez-vous des pensions ?
 - Si oui, quel montant ? (Jugement de divorce)
- Enfant(s) majeur(s) sont-ils en étude au 31 décembre ?
 - Si oui, joindre le justificatif.

DOCUMENTS INUTILES (A NE PAS NOUS TRANSMETTRE)

Fiches de paie mensuelles, tickets de transports publics, tickets de péages, relevé bancaire de toute l'année, copie du permis de travail ou passeport, facture d'une place de parking, impression internet de votre itinéraire, certificat du 2^{ème} pilier.

DOCUMENTS

Merci de respecter cet ordre

1. **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - ou demande de rectification originale (DRIS/TOU) (document important à ne pas oublier !)
2. Certificat de salaire et attestation quittance du contribuable et du conjoint*
3. Attestation 3^{ème} pilier A et/ou rachat de 2^{ème} pilier du contribuable et du conjoint
4. Cotisations syndicales
5. Frais de tenue de comptes bancaires (comptes bancaires suisses et/ou étrangers)
6. Taxe d'habitation recto-verso (valeur locative brute)
7. Taxes foncières, charges de copropriété, assurance multirisque habitation
8. Frais d'entretien de votre bien immobilier (cf. notice N° 1/2022)
 - Factures d'entretien ou d'économie d'énergie
9. Intérêts chirographaires et/ou hypothécaires (Attestation récapitulative pour l'année concernée, tableau d'amortissement non admis.)
10. Primes d'assurance sur l'emprunt (récapitulatif/attestation annuelle)
11. Autres revenus (p. ex. : chômage, loyers locatifs, rentes, etc.)
12. Cotisation assurance vie et 3^{ème} pilier B (primes versées - France - Suisse)
13. Assurance maladie (primes CMU/Lamal/complémentaire(s))
14. Frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie
15. Frais de formation, perfectionnement, reconversion ou de réinsertion
16. Dons (organismes avec siège en Suisse uniquement)

Pour les frais bancaires, les frais médicaux à votre charge et les frais d'entretien, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un calcul total des montants à l'aide du tableau en annexe.

RENSEIGNEMENTS & JUSTIFICATIFS

- Est-ce que l'un des deux époux travaille en France ?
 - Si oui, il faut nous transmettre le document qui mentionne son salaire brut annuel
- Année de construction et date d'occupation de votre bien immobilier ?
- Si vous êtes divorcé(e) et remarié(e), percevez-vous ou versez-vous des pensions ?
 - Si oui, quel montant ? (Jugement de divorce)

DOCUMENTS INUTILES (A NE PAS NOUS TRANSMETTRE)

Fiches de paie mensuelles, tickets de transports publics, tickets de péages, relevé bancaire de toute l'année, copie du permis de travail ou passeport, facture d'une place de parking, impression internet de votre itinéraire, certificat du 2^{ème} pilier.

DOCUMENTS

Merci de respecter cet ordre

1. **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - ou demande de rectification originale (DRIS/TOU) (document important à ne pas oublier !)
2. Certificat de salaire et attestation quittance du contribuable et du conjoint*
3. Attestation 3^{ème} pilier A et/ou rachat de 2^{ème} pilier du contribuable et du conjoint
4. Cotisations syndicales
5. Frais de tenue de comptes bancaires (suisse et/ou étrangers)
6. Taxe d'habitation recto-verso (valeur locative brute)
7. Taxes foncières, charges de copropriété, assurance multirisque habitation
8. Frais d'entretien de votre bien immobilier (cf. notice N° 1/2022)
 - Factures d'entretien ou d'économie d'énergie
9. Intérêts chirographaires et/ou hypothécaires (Attestation récapitulative pour l'année concernée, tableau d'amortissement non admis.)
10. Primes d'assurance sur l'emprunt (récapitulatif/attestation annuelle)
11. Autres revenus (p. ex. : chômage, loyers locatifs, allocations familiales, rentes, etc.)
12. Cotisation assurance vie et 3^{ème} pilier B (primes versées - France - Suisse)
13. Assurance maladie (primes CMU/Lamal/complémentaire, enfants y.c.)
14. Frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie
15. Frais de garde (factures ou justificatifs)
16. Frais de formation, perfectionnement, reconversion ou de réinsertion
17. Dons (organismes dont le siège est en Suisse uniquement)

Pour les frais bancaires, les frais médicaux à votre charge, les frais d'entretien et les frais de garde, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un calcul total des montants à l'aide du tableau en annexe.

RENSEIGNEMENTS & JUSTIFICATIFS

- Est-ce que l'un des deux époux travaille en France ?
 - Si oui, il faut nous transmettre le document qui mentionne son salaire brut annuel
- Année de construction et date d'occupation de votre bien immobilier ?
- Si vous êtes divorcé(e) et remarié(e), percevez-vous ou versez-vous des pensions ?
 - Si oui, quel montant ? (Jugement de divorce)
- Enfant(s) majeur(s) sont-ils en étude au 31 décembre ?
 - Si oui, joindre le justificatif.

DOCUMENTS INUTILES (A NE PAS NOUS TRANSMETTRE)

Fiches de paie mensuelles, tickets de transports publics, tickets de péages, relevé bancaire de toute l'année, copie du permis de travail ou passeport, facture d'une place de parking, impression internet de votre itinéraire, certificat du 2^{ème} pilier.

Annexe :

	En Euros (€)	En Francs suisses (CHF)
Total des frais de tenue de comptes bancaires		
Total des frais médicaux (à votre charge uniquement)		
Total des frais d'entretien du bien immobilier (Rénovation et/ou économie d'énergie)		
Total frais de garde des enfants (ne pas mentionner les frais de cantine)		

Veuillez insérer les montants dans leur devise d'origine. Le fiscaliste se charge d'effectuer les conversions nécessaires.